

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Délibération n° 2022D127**

Le Conseil communautaire, convoqué le 15 novembre 2022, s'est réuni en séance ordinaire, au siège de la Communauté de communes Vie et Boulogne, le **lundi 21 novembre 2022 à 19 heures**, sous la présidence de Guy PLISSONNEAU.

**Présents : 40**

**AIZENAY** : F. ROY, S. ADELEE, R. URBANEK, C. BARANGER, Ch. GUILLET, Ph. CLAUTOUR

**APREMONT** : S. BUFFETAUT

**BEAUFOU** : D. HERMOUET, J-Ph. BODIN

**BELLEVIGNY** : J. ROTUREAU, N. DURAND-GAUVRIT, S. PLISSONNEAU, Ph. BRIAUD, F. FLEURY

**CHAPELLE PALLUAU (LA)** : X. PROUTEAU, V. JOLLY

**FALLERON** : G. TENAUD, Y. HERBERT

**GENETOUZE (LA)** : G. PLISSONNEAU, S. GUIDOUX

**GRAND'LANDES** : P. MORINEAU

**LUCS-SUR-BOULOGNE (LES)** : D. PASQUIER, Ph. GREAUD, C. ROUX

**MACHE** : F. RAGER, C. NEAU

**PALLUAU** : M. BARRETEAU, G. BUTEAU

**POIRE-SUR-VIE (LE)** : S. ROIRAND, M. ROCHAS, M. CHARRIER-ENNAERT, F. GUILLET, J-L. RONDEAU, Ph. SEGUIN,

C. GUINAUDEAU, N. KUNG

**SAINT-DENIS LA CHEVASSE** : M. HERMOUET

**SAINT-ETIENNE DU BOIS** : G. AIRIAU, C. COULON-FEBVRE

**SAINT-PAUL MONT PENIT** : Ph. CROCHET

**Absents excusés : 6 dont 4 pouvoirs**

**AIZENAY** : I. GUERINEAU donne pouvoir à C. BARANGER, M. TRINEAU donne pouvoir à S. ADELEE

**APREMONT** : G. CHAMPION donne pouvoir à G. PLISSONNEAU

**BELLEVIGNY** : M-D. VILMUS

**POIRE-SUR-VIE (LE)** : C. RENARD

**SAINT-DENIS LA CHEVASSE** : C. FRAPPIER donne pouvoir à M. HERMOUET

**Absents : 3**

**AIZENAY** : F. MORNET

**LUCS-SUR-BOULOGNE (LES)** : Ch. GAS

**SAINT-DENIS LA CHEVASSE** : Ch. DURAND

**Objet : Attribution du marché relatif aux prestations d'assurances.**

Vu le Décret n° 2018-1225 du 24 décembre 2018 portant diverses mesures relatives aux contrats de la commande publique ;

Vu le Décret n° 2019-259 du 29 mars 2019 portant modification de diverses dispositions codifiées dans la partie réglementaire de la commande publique ;

Vu l'article L.2122-21-1 du code général des collectivités territoriales applicable aux établissements publics de coopération intercommunale par renvoi de l'article L.5211-2 du même code ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 1414-1 à L. 1414-4 ;

Considérant qu'un marché a été lancé le lundi 05 juillet 2022, sous la procédure de l'appel d'offres ouvert, pour la souscription de contrats d'assurances ;

L'Avis d'Appel Public à concurrence a été envoyé à publication par voie électronique le lundi 05 juillet 2022 au BOAMP 2022/5130-369998 et JOUE.

L'ensemble des documents de la consultation a également été envoyé par voie électronique le lundi 05 juillet 2022 et était disponible sous format électronique ce même jour sur le profil acheteur : [www.marches-securises.fr](http://www.marches-securises.fr), sous la référence dossier : CC-Vie-Boulogne\_85\_20220705W2\_01.

La date limite de remise des offres était arrêtée au vendredi 13 septembre 2022, à 12h00.

Il s'agit d'un groupement de commandes entre la Communauté de communes Vie et Boulogne, les communes d'Aizenay, de Beaufou, de la Chapelle Palluau, de Grand'Landes, de Maché, du Poiré sur Vie, de Saint Denis la Chevasse, de Saint-Etienne du Bois et des CCAS, des communes membres lorsque les besoins le justifient pour une mission de conseil et d'assistance touchant au renouvellement ou à la mise en place des marchés d'assurance ainsi que pour une mission de renouvellement des dits marchés. Une convention de groupement de commande a été signée.

Les membres du groupement de commande ont convenu que la Communauté de communes Vie et Boulogne était le coordonnateur du groupement au sens de l'article 28 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics.

Il est souscrit pour une durée de 6 ans. Les contrats d'assurance prendront effet au 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Vu le rapport d'analyse des offres réalisé par la société RISK OMNIUM, assistant à maîtrise d'ouvrage,

Après analyse des offres, la Commission d'appel d'offres, réunie le lundi 7 novembre 2022 à 18h a décidé de retenir :

Lot 1 – Assurance Dommage aux biens – SMACL

Lot 2 – Assurance Flotte automobile – Auto mission – GLISE-PILLIOT

Lot 3 – Assurance Responsabilité Générale - SMACL

Lot 5 – Assurance protection juridique - SMACL

**Par adoption des motifs exposés par la commission d'Appel d'offres et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :**

- D'attribuer le marché « Prestations d'assurances » aux entreprises suivantes :

Lot 1 – Assurance Dommage aux biens – SMACL pour un montant 8 524,19 TTC avec une franchise de 1 500 €.

Lot 2 – Assurance Flotte automobile – Auto mission – GLISE-PILLIOT pour un montant de 8 202,15 TTC avec une franchise de 750 € pour les véhicules < 3,5t et 1 500 € pour les véhicules > 3,5t.

Lot 3 – Assurance Responsabilité Générale - SMACL pour un montant de 3 905,17 TTC avec une franchise de 750 €.

Lot 5 - Assurance protection juridique – SMACL pour un montant de 1 273,45 TTC avec une franchise de 750 €.

- D'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier.

- De charger le Président ou son représentant d'exécuter la présente délibération.

.....

Pour copie conforme au registre

Le vingt-deux novembre deux-mille-vingt-deux,

Le Président,  
**Guy PLISSONNEAU**

Acte publié sur le site internet Vie et Boulogne le 28 novembre 2022.

Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat.

